ÉTUDES ET MÉMOIRES

I

ÉTUDES DE MORPHOLOGIE ET D'ÉTYMOLOGIE LATINES

PAR A. JURET
Professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg

Le verbe *posse*, sauf au parfait, est considéré comme un composé de *sum* avec *potis*. Mais quelle forme de cet adjectif entre en ce composé? Il est clair qu'il faut éliminer *potis ;* aucune forme ne le contient : *potis est* existe, mais, s'il s'altérait, ne pouvait être continué que par **potisst* > **potist* et non *potest*. Avec *pote*, indéclinable, on peut expliquer *potes*, *potest*, *potestis*, *poteram*, *poterō*, mais non *possum*, *possumus*, *possunt*, *possim*, *possem*, *posse*. Ces dernières formes exigent *pot-*, indéclinable, qui, d'ailleurs, explique, aussi bien que *pote* : *potes*, *potest*, *potestis*, *poteram*, *poterō* ; de plus, il est attesté dans *com* + *po(t)s*, *im* + *po(t)s* et dans *possidēre* < **pot* + *sed-*. Cependant, pour rendre compte de *possem* et de *posse*, on ne peut invoquer la périphrase *pot* + *essem*, *pot* + *esse*, qui a existé, mais ne pouvait phonétiquement que se maintenir. Il faut donc interpréter *pot-* comme un thème non seulement nominal, mais aussi verbal. Si l'on se règle sur le verbe *volō*, qui fait couple sémantiquement avec *possum*, on voit s'expliquer toutes les formes qui résistent à la périphrase : *voluī* : *potuī*, *volēns* : *potēns* ; *velle* < **wel-se* : *posse* < **pot-se* ; *vellem* < **welsem* : *possem* < **pot-sem*. Mais le thème *pot-* était impossible à plusieurs personnes du présent de l'indicatif : *vīs* < **wel-s*, *fer-s* : **pot-s* > **poss* > **pos* ; *vult* < **wel-t* : **pot-t* ; *vultis* < **wel-tis* : **pot-tis* > **possis*. Ces formes impossibles ont été nécessairement remplacées par la périphrase *pot* + *es*, *pot* + *est*, *pot* + *estis*. De là, par analogie : **pot* +

som > *possum*, **pot-somos* > *possumus* ; **pot-sont* > *possunt*, et *pot* + *eram* et même *pot* + *esse*. Naturellement, la périphrase a pu être parfois formée avec *potis* : *potis sum*, *es*, *est* ; *potisit* (*S. C. Bacch.*) < *potis* + *sit* ; mais cette forme, étant plus éloignée du reste du paradigme, a eu peu de succès.

Le parfait *potuī*, l'infinitif *posse* prouvent que *pot-* pouvait tout aussi bien être muni des éléments de formation verbale que nominale. Ce fait était général en indo-européen pour tous les thèmes dont le sens s'y prêtait, comme on le voit, par exemple, par le thème **reg-*, qui, décliné, donne *rēx*, *rēgis*, et qui, conjugué, donne *regō*, etc. — *Posse* et *possem* prouvent que le thème du présent était du type de *volō*, *ferō*, *edō*, donc *pot-*, et non **poteō*, qu'on pose ordinairement à cause de osque *pútíad*, *pútíans* ; ceux-ci[1] correspondent à lat. *potio(r)* et non à *possum*. Quant à la forme du thème nominal, *potis* est non primitif, mais issu de *pot-*, augmenté de l'élargissement *-i-* ; la forme primitive est continuée par *compos*, *impos*. Pour le montrer pleinement, il faudrait d'ailleurs considérer l'ensemble des thèmes latins dans lesquels paraît l'élément *-i-*. Mais nous devons remettre à plus tard cette étude générale.

Pōnō. — Le rapprochement de *pōnō* avec *posuī*, *positus* ou *postus* prouve qu'il s'explique par **posnō* ; celui-ci se décompose évidemment en *po* (particule à laquelle correspondent hitt. *pa*, v. slave *pa*) + **snō*. Comme, d'autre part, des formes de ce verbe coïncident avec celles de *sinō* : *sīvī* : v. lat. *po* + *seivei* (*C. I. L.*, I², 6383, en 132) ; *situs* : *po* + *situs*, il est naturel, du point de vue morphologique, d'expliquer *pōnō* par **po* + *sinō*, et c'est ce que font tous les dictionnaires étymologiques. Mais, du point de vue de la phonétique, il y a une difficulté absolue, que, je ne sais pourquoi, on néglige de signaler, comme si en phonétique latine l'incohérence était naturelle. En admettant que **posinō* deviendrait **posnō* > *pōnō*, on suppose qu'un *ĭ* disparaîtrait ici en des conditions où il se maintient ailleurs : *dēsinō* ne devient pas **dēsnō*, et pourtant, au sens de « cesser », il était bien éloigné de *sinō* au sens de « placer » et surtout de « laisser, permettre », tandis que *pōnō*, ayant gardé le sens de « placer », était très près de *sinō* « placer ». Ces deux verbes étant si proches l'un de l'autre, il est naturel que certaines formes de *pōnō* s'expliquent par le modèle de *sinō* ; ainsi

1. Ils sont aussi écrits *pútiiad*, *pútiians*.

sīvī et *siī* expliquent *posīvi* (PLAUTE, CATON, *inscr.*) et *posiī*, tandis que *posuī* reste à part, de même que *pōnō* < **po* + *snō*, *postus*. Or, ces trois formes postulent une racine **s-* « placer ». Celle-ci est bien attestée en hittite : *es-* dans *es-zi* < **es-ti* « il place », *asanzi* < **as-anti* « ils placent », et, avec allongement, dans gr. ἧσται « il est placé assis », skr. *āste* « il est assis ». En indo-européen, cette racine, comme M. Benveniste l'a montré dans sa thèse sur *Les origines de la formation des noms en indo-européen*, de toute racine ayant en apparence une initiale vocalique, commençait par un *ə* ; celui-ci devait être en cette racine $ə_1$, puisqu'il a disparu en hittite, comme dans les autres langues i.-e. Cependant, le grec semble avoir conservé une trace de ce $ə_1$ initial de la racine *$ə_1es$-. En effet, ἧσται est un parfait. Or, M. Kurylowicz (*Études indo-européennes*, p. 31, et *Eos*, XXX, 1927) a montré comment se formait en indo-européen le parfait d'une racine commençant par un *ə* : ὄλωλα < *$ə_3le$-$ə_3l$-*a*, ὄπωπα < *$ə_3k^we$-$ə_3k^w$-*a*. Le parfait de *$ə_1es$- sera donc $ə_1se$-$ə_1s$-, qui est continué en grec par *εἑσ- > ἡσ- (ε est la continuation de $ə_1$ devant consonne ; $eə_1$ > η). L'esprit rude, jusqu'ici énigmatique, de ἧσται s'expliquerait immédiatement. Le skr. *ās-te* ne peut s'expliquer de même ; il semble avoir remplacé le redoublement i.-e. par une forme de parfait normale en sanskrit[1].

La racine *$ə_1es$-, dont l'existence est certaine, explique toutes les formes de *pōnō* qui sont indépendantes de *sinō*. D'abord *pōnō* < **po* + *s-nō* : l'élargissement *-n-* suppose toujours que la racine est au degré zéro, donc *$ə_1s$- > lat. *s-*. De plus, *posuī* < **po* + *s-uai*, comme *voluī* < **wel-uai* ; *postus*, forme archaïque (LUCRÈCE, I, 1059 ; *repostus* LUCRÈCE, VIRGILE ; *impostus* LUCRÈCE, VIRGILE ; *compostus* LUCRÈCE, VIRGILE, etc.) < *po* + *s-tos*. De même les dérivés *impōmenta* « desserts » (FESTUS), *impostor* et *impostūra* (termes de droit : ULPIEN), *compostūra* (CATON, *Agr.* 22, 3), *repostor* (OVIDE, *Fastes*, II, 63). — Les autres formes du verbe : *posīvī*, *posiī*, *positus*, s'expliquent facilement par l'analogie du synonyme *sinō*.

On comprend qu'à côté de **snō* contenu dans *pōnō* existe un doublet *sinō*. En effet, **snō* étant si court, il y avait intérêt à lui substituer soit un composé tel que *pōnō*, soit un dérivé de la même

1. Skr. *sam-as-* « componere » contient aussi la racine *$ə_1es$-.

racine. Or, l'indo-européen avait un type de présent formé de la racine au degré zéro, avec l'élargissement composé *-in-*, c'est-à-dire *-n-* précédé de l'élargissement *-i-*. Ce type est représenté en latin

α) par *sinō* < **ə₁s-inō* ;

β) par *linō* < **ə₂l-inō* : ἀλίνω (Hésychius) : *linō* se conjugue comme *sinō* : *lēvī* ou *līvī*, *litus*, et a aussi, à côté de lui, un composé avec préverbe *po* : *po-liō*.

γ) *cernō* < **kr-in-* ; *crēvī* ; *certus* < **kr-i-tos* ;

δ) *spernō* < **spr-in-* ; *sprēvī*, *sprētus* ;

ε) *sternō* < **str-in-* ; *strāvī* ; *strātus*.

Dans ces trois derniers verbes, le groupe *-rin-*, placé après consonne, est devenu phonétiquement *-ern-*. Ce résultat, reconnu depuis toujours pour *cernō*, était resté inaperçu pour *spernō* et *sternō*, où l'on croyait voir, dans *-er-*, un degré *-e-*, contredit cependant par la présence de l'élargissement *-n-*. Même explication de *-ern-* < **-rin-* dans *sternuō* < **str-inuō* ; πτάρνυμαι (aussi avec degré zéro).

En grec, ce type est représenté par ἀλίνω, κρῑ́νω, éol. κρίννω < **kr-in-yō*, πῑ́νω < **pə₃-in-* : πότος < **pə₃-tos* ; κλῑ́νω, éol. κλίννω. De même en sanskrit, *krīṇā́ti* « il achète » < **kʷr-ə-in-*, où la racine est enrichie d'un *ə*, comme dans πιπρᾱ́σκω ; *çrīṇā́ti* « il mélange » ; *prīṇā́ti* « il réjouit ». En grec, on rencontre même un élargissement composé analogue *-un-* dans : πλῡ́νω < **pl-un-yō*, ἀμῡ́νω.

Ce type en *-in-*, n'étant plus représenté en sanskrit, en latin et en grec que par quelques verbes, est donc la continuation d'un type i.-e., quoi qu'en dise M. Benveniste dans ses *Origines de la formation*. Cet élargissement est d'ailleurs une caractéristique de présent. La formation des autres thèmes temporels en est donc indépendante, et, par suite, la variété des parfaits *sīvī*, *lēvī*, *crēvī*, *sprēvī*, *strāvī* n'a rien d'étonnant.

Soror et ses correspondants skr. *svásā* (thème *svasar-*), v. irl. *siur*, etc., sont issus de **swe* + *sor*. Le thème **sor-* paraît au degré vocalique zéro dans le got. *swistar* < **swe* + *sr-* et dans les formes féminines de noms de nombre skr. *tisráḥ* « trois » < **tri* + *sr-*, *catasraḥ* « quatre ». Le premier terme de ce composé est évidemment, d'après le sens et la forme, le pronom personnel *swe*. Le

deuxième terme **sor-*, on l'a vu depuis longtemps, signifie « être féminin ». A. Meillet l'a reconnu dans *uxor* < **uk-sōr* (*Dict. étym. lat.*, Ernout-Meillet). M. Benveniste a montré, d'autre part, qu'il était très vraisemblablement continué par avest. *hāiriši* = **hārisi* (v. *B. S. L.* 35, p. 104-105).

**Sōr*, « fēmina », rentrant dans la catégorie des noms en *-r* qui désignent des membres de la famille : *vir*, *gener*, *pater*, etc., il s'analyse : **s-ōr*. Il paraît ainsi dérivé de la racine $*\partial_2es$-, attestée en hittite : *has-* « procréer, enfanter », *hassa-* « descendant, petit-fils », *hassanti-* « famille », *hastar* « postérité ». On sait qu'en hittite ∂_2 est continué par *h* devant *a* < i.-e. *o*, *a* : hitt. *hanti* « en face » : ἄντι ; *hastai* « os » : ὀστέον, lat. *os*, et qu'en latin ∂ disparaît sans laisser de trace à l'initiale devant consonne. Donc lat. **sōr* < i.-e. $*\partial_2s$-*ōr* « fēmina ». Le même degré vocalique zéro se retrouve dans skr. *strī*, pour lequel les dictionnaires n'ont pas d'étymologie, et qui est évidemment un doublet de **sōr*, soit *s-tr-ī*, où *-trī* est le suffixe d'agent *-tr-* au féminin, contenu dans lat. *genetrī-x*. Le ∂ initial disparaît en sanskrit dans les mêmes conditions qu'en latin.

Soror est donc l' « être féminin » qui est membre de notre famille[1]. Son opposé est *uxor*, car l'épouse était prise en dehors de la famille, selon des rites consacrés. C'est le sens que l'on obtient en identifiant le premier thème du composé *uxor* < **uk* + *sōr* avec le thème **weg^{w}h-* de *vovēre* au degré zéro ; on sait que dans un composé le degré zéro du premier thème est normal : *tri* + *pes*, *tri* + *plex*, etc. Le sens étymologique serait donc « la femme promise » selon des paroles consacrées, soit à peu près le sens de *spōnsa*. Le correspondant de lat. *vovĕō* est en grec εὔχομαι « dire des paroles consacrées ou solennelles ». L'ε- est soit la continuation de ∂_1 indo-européen devant consonne, soit celle i.-e.- ∂_1e : le grec est, avec l'arménien, la seule langue i.-e. qui continue par une voyelle brève un schwa devant consonne : $\partial_1 > \varepsilon$, $\partial_2 > \alpha$, $\partial_3 > o$; εὔχομαι continue donc i.-e. **əew-g^{w}h-* (ou moins probablement **əu-g^{w}h-*), tandis que lat. *vovĕō* suppose i.-e. **əw-eg^{w}h-*.

Seges, *-etis*, désigne une terre productive ensemencée : *pars agri quae arata et consita est* (Festus, 460, 22), d'où la récolte, la moisson. Ce mot s'analyse nécessairement *seg-et-*, avec le suffixe *-et-*

1. Le sens de **swe* se retrouve dans *heredes sui* « les heredes membres de la famille » et dans *sui* « les siens ».

de sens actif qu'on constate, par exemple, dans *tudes* « marteau » : *tundō*. Le thème qui reste **seg-* signifie donc « produire, faire naître » ; il n'est pas au degré zéro, malgré le degré plein de *-et-*, parce que **sg-* serait insolite en latin comme initiale.

Ce thème **seg-* se retrouve dans *virgō*, qui peut se décomposer en **wi* + *sg-on-*, où **wi-* est la particule qui signifie « sans, dépourvu de », quand elle précède un thème nominal, et qui est fréquente en sanskrit : *vi* + *kaca-* « chauve, sans cheveux », *vi* + *karna-* « sans oreilles, sourd », *vi* + *kala-* « qui manque d'une partie, mutilé », etc. En latin, *-sg-*, placé entre voyelles, devient *-rg-* : *mergō* < i.-e. *mezg-* : skr. *májjati* « il plonge », lit. *mazgóti* (itératif « laver »). Par conséquent, **wi* + *sg-on-* « qui est sans semence, sans procréation » : *terra virgō* « terre non ensemencée, non productive ». *Virgō* est un parasynthétique formé comme *praedō*, *praecō* avec le suffixe *-on-*. — Le sens de *seges* et de *virgō* invite à considérer le thème **seg-* non comme une racine, mais comme un dérivé de la racine i.-e. **$\vartheta_2$es-* « produire, procréer », qu'on vient de rencontrer dans *soror*, *uxor* ; le suffixe *-eg-* est le même que dans *regō* < i.-e. **ϑ_3r-eg-* : ὀρέγω ; l'*o-* initial de ce verbe grec démontre l'existence d'un ϑ_3 initial et montre du même coup que la racine est **$\vartheta_3$er-*.

Cervix « nuque » est évidemment un composé de **ker(s)* « tête », attesté en grec : κάρᾱ, en sanskrit : *çirah*, en latin : *cerebrum* < **ker-es-rom*. Il reste pour le second thème **vīc-*, où Bréal voyait un nom correspondant à *vinciō* ; M. Marouzeau, faisant observer que le mot est d'ordinaire au pluriel, propose de partir du sens de « vertèbres » = attache de la tête. Mais cette étymologie ne rend pas compte de la longue de *vīc-*. Toutes ces difficultés disparaissent si l'on considère *vīc-* comme un dérivé du thème **wī-*, attesté dans gr. (F)ἶνες « muscles de la nuque », (F)ἰνιον « nuque », où *-ν-* est nécessairement un suffixe.

Il paraît naturel de voir aussi un composé de **ker(s)* « tête » dans *cernuus* « qui penche la tête » ; le deuxième thème serait la racine **new-* « pencher la tête » : νεύω, *annuō*, *renuō*, *nūmen*, skr. *navate* « il se tourne vers ». Dans *cernulāre* « culbuter », le sens s'est développé à peu près comme dans *praecipitāre*, issu de *praeceps*.

Convīcium « reproche violent » s'analyse *con* + *vīc-*. Si l'on

explique *vīc-* par **wīk^{w}-*, on peut retrouver ce thème dans hom. ἴψαο « tu as réprimandé » A 454, Π 237, ἴψεται B 193, ἐνῑπή « blâme, punition ». Comme le texte homérique n'a pas trace de F-, le latin *vīc-* s'analyserait en **wi* + *īk^{w}-*, où *wi-* serait le préverbe bien connu en sanskrit, où il signifie « fortement » : *vi* + *kamp-* « trembler violemment », *vi* + *kas-* « s'épanouir ». En latin, **wi* + *īk^{w}-* > **vīk^{w}-* > *vīc-*, avec la même dissimilation que dans *wok^{w}-* > *voc-āre.*

Pulcer continue *polcer* avec *o* selon PRISCIEN et l'inscription 640, *C. I. L.*, I^{2}. CICÉRON, *Or.* 160, attribue l'*h* de la graphie *pulcher* à une mode récente, ignorée des anciens. Si l'on rapproche le comparatif *pulcrior* < **-kr-iyōs* de skr. *çreyān*, thème *creyas-* < **kr-eiyos-*, on voit qu'il est naturel d'expliquer *pulcer* comme un composé : **pl̥* + *ker* ; en effet, skr. *çreyān* « meilleur, plus beau » se rattache au substantif *çrī* « excellence, beauté ». Le premier thème ne peut être que *pel-*, *pol-*, *pl-* « plénitude ». Sans doute cette racine apparaît généralement avec *-ē-*, selon le type des « racines dissyllabiques ». Mais, poussant à son achèvement la doctrine de F. de Saussure, M. Benveniste a montré que la deuxième syllabe de ces racines est un suffixe ; d'ailleurs, on savait aussi qu'après le degré *o* de la première syllabe, cette deuxième syllabe fait généralement défaut. L'étymologie proposée donne comme sens : *pol* + *cer* « qui a beaucoup d'excellence ou de beauté », ce qui est la valeur exacte. Le *Dict. étym. lat.* Ernout-Meillet montre qu'en effet ce mot signifie aussi bien « fort, excellent » que « beau ». Quand Cicéron parle de la *pulcritudo oratoris perfecti* (*De or.* 3, 71), il entend l'excellence d'où résulte la beauté de l'orateur parfait. De même, quand, dans le *Pro Mur.* 26, il dit : *praetor ne pulcrum se ac beatum putaret*, il veut dire : « pour empêcher que le préteur ne se crût doué de l'excellence et du bonheur [du sage stoïcien] ». Dans la langue religieuse, *pulcer* se dit d'une victime sans défaut ; dans la langue des paysans, un bœuf était *pulcer* « excellent », quand il était, comme dit le gloss. de FESTUS, *ad eximiam pinguetudinem perductus.*

Veterīnae, f. pl., ou *veterīna*, n. pl., « bêtes de somme » ; de là, *veterīnārius* « vétérinaire ». — *Veterīnus* est un adjectif qui signifie « relatif aux bêtes de somme » et suppose un substantif **veter-*. Celui-ci ne peut s'expliquer par *vetus* : les bêtes qu'emploie le pay-

san et, à plus forte raison, celles qu'il élève ne sont pas caractérisées par la vieillesse. Le sens et la forme permettent de l'identifier à hitt. *huitar*, gén. *huitnas* « bétail » < **əw-et-r*. L'*i* de la forme hittite est une graphie, assez fréquente pour *e*, à moins que ce ne soit un timbre nouveau pris par un ancien *e*. La racine **əu-* se trouve aussi dans *huis-* ou *huwes-* « vivre », *huisu-* ou *huesu-* « vivant », où l'on observe l'équivalence de *e* /*i*. Le substantif *huitar* est évidemment un dérivé de cette racine et signifie étymologiquement « l'animé, les animaux », ce qui coïncide avec le sens de lat. **veter-*, substantif dont *veterīnus* est formé.

J'ai rapproché *ēbrius* de hittite *eku-* « boire » en les dérivant de la racine i.-e. *$ə_1eg^wh$-* (v. *Revue hitt. et asian.*, 1934, p. 251 et suiv.) ; il serait l'adjectif d'un substantif neutre en *-r* : **$ə_1ēg^wh$-r* « boisson », avec l'allongement normal que présente gr. ἧπαρ < **$yēk^w$-r* (tandis que lat. *jecur* et skr. *yakṛt* continuent i.-e. **yek^w-rt*). *Sōbrius* « qui n'a pas bu » continue **se* + *ōbr-* avec le degré *o*, qui est normal dans un composé : *terra* : *extorris*. Cette explication est confirmée par les correspondants grecs : νήφω (Théognis) « s'abstenir de vin », que j'explique par **ne* + *$ə_1eg^wh$-*, cf. νῆστις « qui n'a pas mangé » < **ne* + *ed-tis*, νήνεμος, νημερτής « infaillible ». On emploie νήφων comme équivalent de ἄοινος et comme contraire de μεθύων « ivre ». Le dorien νάφω a νᾱ- emprunté à d'autres composés (v. Boisacq, *Dict. étym.*). L'adjectif νηφάλιος « à jeun, sans vin » dérive d'un subst. (**ne* +) *ĕg^{w}h-l-*, qui correspond exactement à **ēg^{w}h-r*, point de départ d'*ēbrius*, car *-r-* et *-l-* sont deux formes équivalentes du même suffixe. On peut encore comparer une dérivation analogue dans αὔριον « demain », qui continue **αὐσ-ριον* et dans ἄχ-αυρος « proche du matin », adverbe et adjectif dérivés de ***αὐσ-ρ-*, dérivé lui-même, moyennant le suffixe *-r-*, du thème **αὐσ-* de ἕως, éol. αὔως, lat. *aurōra* < **aus-ōs-a*. — En ce qui concerne la phonétique, à **ēg^{w}h-r-* > *ēbr-*, on peut comparer *nebrundinēs* < *neg^{w}hr-* : νεφρός « rein ».

Servus. — Tout en admettant que *servus* serait dérivé de la racine **ser-* de *servāre* et signifierait primitivement « gardien », le *Dict. étym.* Ernout-Meillet notait déjà que rien n'explique le passage du sens de « gardien » au sens d' « esclave », seul attesté. A cause de cette grave difficulté et d'autres encore, M. Benveniste, *Rev. des Ét. lat.*, X, p. 429 et suiv., a séparé *servus* de *servāre* et admis

que ce mot, désignant un état social non indo-européen, aurait été emprunté, avec la chose, à une langue étrangère, sans doute l'étrusque. M. Vendryes, *B. S. L.*, XXXVI, p. 124 et suiv., a repris le rapprochement, déjà fait par J. Loth, de *servus* avec gall. *herw* « état d'un outlaw dénué de droits », et posé un italo-celtique **serv-*, qui pourrait remonter à un substrat occidental antérieur à l'entrée des Indo-Européens en Italie et que l'étrusque aurait emprunté, puis transmis au latin. Tout cela paraît assez compliqué et en tout cas ne s'impose pas, et il est permis de se demander si *servus* peut s'expliquer autrement. Le mot *mancipium* signifie aussi « esclave », et il est purement latin. Le sens étymologique de ce mot est « action de prendre en main pour affirmer la propriété, objet affecté du droit de propriété » ; appliqué à un être humain, *mancipium* signifie donc « être humain en la possession d'un maître ». Voyons si *servus* pourrait s'expliquer d'une manière analogue. En grec, l'esclave est désigné non seulement par δοῦλος, mais par ὑποχείριος, ὑπὸ χεῖρα (ou χειρός) ὤν, ἐν χειρί (ou χερσί) ὤν, où le sens d' « esclave » est, comme dans *mancipium*, une spécialisation du sens « qui est sous la main ou puissance ». Or, χείρ continue *χεσρ, comme le montre le hitt. *kessar* « main » < **ghes-r.* Mais dans un thème dissyllabique, la première syllabe est normalement au degré zéro de la voyelle, si le suffixe (ici *-r-*) est au degré *e*. On doit donc poser **ghs-er*, attesté par tokh. A. *tsar* « main », comme un état possible du thème **ghes-r*, et seul **ghs-er* est légitime si l'on ajoute *-u-*, car un thème ne se termine pas normalement par deux degrés zéro. En latin, **ghs-er* « main, puissance » serait continué par *ser-* ; *servus* indique qu'un *-u-* a été ajouté : **ser-u* ou **ser-vom*, comme dans *pec-u* ou *ar-vum* (*arāre*), d'où, à cause du neutre, le sens de « chose affectée de main ou de puissance, de propriété ». En passant au genre animé, **ser-u-* devient *servus*, *serva*. Le thème **ghes-r* ou **ghs-er*, faisant double emploi avec *manus*, a été éliminé comme mot, mais il est assez naturel qu'il ait été conservé dans un mot qui, comme *servus*, désigne une condition sociale, sinon indo-européenne, du moins fort ancienne chez les Latins : selon les XII Tables, les créanciers avaient le droit de vendre comme esclave au delà du Tibre le débiteur insolvable que les siens n'avaient pas racheté. De plus, *līberī* « les enfants » du *pater familias*, n'a pu se spécialiser en ce sens qu'en s'opposant aux *servi*, aux « non-libres » ; or, ce sens paraît très ancien.

Hērēs. — Il peut sembler téméraire d'essayer de rattacher à ce même thème **ghes-r* « main » (χείρ) le mot *hērēs*, si obscur. Avec grande vraisemblance on le rapproche de χηρωστής « collatéral qui hérite à défaut du plus proche parent » (HOMÈRE, HÉSIODE), dérivé de **χηρωδ-* ; celui-ci s'analyse en χηρ-ωδ-, où -ωδ- équivaut à *-ēd-* de *hērēs*, avec un degré vocalique différent, mais rentrant dans un type d'alternance normal. Dans les deux mots, les thèmes χηρ- et *hēr-* coïncident, et, si on les explique par **ghēs-r-*, ils rentrent dans la famille de χείρ, hitt. *kessar* « main ». Or, en latin, un mot **ghēsr* serait, en effet, continué par **hēr*[1], comme **wēsr* l'est par *vēr* « printemps » ; en grec, **ghēsr* > χήρ n'offre aucune difficulté phonétique. Quant au deuxième élément *-ēd-/-ōd-*, il serait naturel d'y voir un thème verbal, mais le seul *ed-* que nous connaissions signifie « manger », ce qui est absurde ici. Il s'agit donc probablement du même suffixe que dans *mercēs, -ēdis, cuppēs, -ēdis, custōs, -ōdis* ; sous cette forme, le suffixe est très rare, mais il rentre dans la catégorie de suffixes en *ed/od/d*, qui expriment normalement un caractère actif. Le sens étymologique serait « être caractérisé par la puissance de la main ». Or, *hērēs*, en effet, ne signifie pas d'abord « héritier », mais « propriétaire ». GAIUS, II, 157 : *Sui heredes appellantur, quia domestici heredes sunt et vivo quoque parente quodammodo domini existimantur.* Selon le jurisconsulte PAUL, la succession des *hērēdēs suī* est une *continuātiō dominii.* Ces *heredes* étaient d'ailleurs, du vivant du père, associés au culte familial, partie essentielle de la succession ; ils succèdent au père en vertu non d'un testament de celui-ci, mais en vertu de leur droit personnel et sans pouvoir se soustraire à un *dominium* qui est déjà le leur. On comprend que FESTUS affirme (*P. F.* 88, 28) : *heres apud antiquos pro domino ponebatur* ; que PLAUTE, *Mén.* 476-477, écrive : *abstuli hanc quojus heres nunquam erit post hunc diem* « j'ai emporté cette mante, dont elle ne sera plus jamais propriétaire ». De plus, *hērēdium* signifie d'abord le petit domaine familial, la *domus* rustique et l'enclos de deux arpents de terre qui l'entourent. Sans doute le *pater familiās* l'administre pendant sa vie comme sa propriété, mais, à son décès, les *heredes sui* lui succèdent[2] en cette administration en tant que copropriétaires

1. L'élément *-ēd-* n'aurait été ajouté qu'après que *-s-* de **ghēsr*, se serait amui.
2. Les *Textes de droit romain* de Girard, 6e édition, contiennent un supplément

(d'après P. Collinet et A. Giffard, *Précis dr. rom.*, I, 2e éd., p. 282). On attribuait à Romulus l'institution de ces deux arpents *quae heredem sequerentur* (VARRON, *R. R.* 1, 10, 2). Les *heredes* étaient donc des membres de la famille ayant le droit de propriété ; mais un seul d'entre eux, le *pater familias*, en avait l'exercice actuel. La propriété appartenait à la famille patriarcale, c'est-à-dire placée sous l'autorité du père. Quand un fils détournait quelque partie de cette propriété, il ne commettait pas un vol, mais un délit contre l'autorité du père ; or, il aurait commis un vol, s'il s'était en ce cas emparé d'un bien qui ne lui eût pas appartenu.

Pour tenter d'expliquer la formation de *parricīda*, il est naturel de se guider sur *homicida*. Ce dernier mot est clair en tous ses détails morphologiques et sémantiques ; il est certainement d'une haute antiquité, garantie par la forme de son premier thème. En effet, *homi-* de ce composé ne peut être le thème *hom-* de *humus*, puisqu'il ne signifie pas « qui taille la terre », mais il est un remplaçant de *hom-en-* « homme, être terrestre » : c'est une règle indo-européenne et non latine que, si le premier terme d'un composé est un dérivé en *-er-*, *-en-*, *-es-*, ce suffixe est ou peut être remplacé par *-i-* : *terri-ficus* pour **ters-os-* (*tĕrror*), *tābificus* (*tābēs-*), *foedifragus* (**foedos-*), *vulnificus* (**volnos-*), *nuncupō* < **nōm-i-cap-* (*nōmen-*), ϰυδι-άνειρα (ϰυδρο-). L'exemple grec montre bien qu'il s'agit d'un *-i-* primitif et non d'un *-o-* ; c'est pourtant *-o-* qu'on a l'habitude d'inférer (v., par exemple, le *Dict. étym.* Ernout-Meillet) ; il y a d'ailleurs bien d'autres raisons décisives pour écarter cet *-o-* des thèmes latins. C'est donc en vertu d'un type extrêmement archaïque que *homi-cida* est mis pour **homencīda*.

Il est tout naturel d'interpréter *parricīda* comme rentrant dans ce type. *Pari-* ou *parri-* peut remplacer un dérivé de **par-* : **par-es-* (ou **par-s-*), **par-en* (ou **par-n-*), **par-er-* (ou **par-r-*). Or, *par-* est attesté en hittite dans *parna-* « maison, propriété bâtie » ; en latin on peut soupçonner sa présence dans *paries* « mur de maison ». Le sens donné par cette étymologie est « meurtrier d'un membre de sa maison ». L'idée de maison et celle de famille sont nécessairement associées, puisque la maison est essentielle-

au texte de Gaïus, trouvé, en 1933, chez un antiquaire du Caire. On y lit : « Olim mortuo patre familias inter suos heredes quaedam erat legitima simul et naturalis societas, quae appell... » (lacune). — Ce texte m'a été signalé par M. Duquesne, doyen de la Faculté de droit de Strasbourg.

ment le lieu où séjourne la famille, composée non seulement d'une génération, mais aussi de plusieurs. Le concept de la famille se confond plus ou moins avec celui de la *gens*, et finalement de l'association de *gentes* qui composent la *cīvitās*. Comme seuls les patriciens avaient des *gentes*, la catégorie du délit de *parricīdium* ne s'appliquait sans doute d'abord qu'à eux. Mais quand peu à peu les plébéiens eurent acquis l'égalité juridique avec les patriciens, la catégorie du *parricīdium* a dû leur être étendue. Naturellement, le meurtre d'un esclave ou d'un étranger n'a jamais été considéré comme un parricide ; mais ce concept s'est étendu au meurtre de tout membre de la *cīvitās*. On trouve plusieurs cas de cet emploi chez Cicéron et ailleurs. C'est sans doute cette extension du sens de *parricīda* qu'il faut reconnaître dans la *Lex Numae Pompili* citée par P. Festus, 247, 19 : *Si qui hominem liberum dolo sciens morti duit, parricidas esto.*

Quant à la forme *pari-* ou *parri-*, il est probable que l'*r* géminée est due à la valeur expressive de ce mot. Il est cependant possible que l'*r* géminée soit primitive, et en ce cas on pourrait l'expliquer par **par-s-* ; l'*r* simple serait une graphie archaïsante, assez naturelle dans un terme de droit.

Je me suis abstenu de discuter les étymologies proposées par d'autres. Sur ce point et sur le développement du sens, je renvoie à l'article de M. Gernet sur *parricida*, publié récemment dans la *Revue de philologie* (1936).

A. Juret.

II

LES ACCUSATIFS EN *-IM*

par G. Bonfante
Professeur au « Centro de Estudios históricos » de Madrid

La grammaire latine enseigne que quelques substantifs de la troisième déclinaison font l'accusatif en *-im* : *puppis*, *sitis*, *turris*, etc.

Quelle est la raison de cette étrange « irrégularité »?